

FORMATION DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?



Les formations passerelles (Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, Titre Professionnel d'Assistante de Vie aux Familles, certains paramédicaux) ne bénéficient d'aucune prise en charge régionale.

<u>Vous êtes :</u>	<u>Vous pouvez prétendre à :</u>
✓ jeune de moins de 26 ans en poursuite d'étude	Eligible à la prise en charge financière Région Grand Est à la condition de fournir un certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours ou l'année passée
✓ Demandeur d'emploi	Eligible à la prise en charge financière Région Grand Est pour la formation. A condition de : <ul style="list-style-type: none">- Ne pas être démissionnaire au cours de la période de référence. (Date de fin de clôture des inscriptions jusqu'à l'entrée en formation),- Démission pour motif légitime :<ul style="list-style-type: none">• Rupture conventionnelle, d'un emploi d'avenir, d'un service civique, d'un contrat volontariat gendarmerie• Pour cause de non-paiement des salaires,• Pour suivre le conjoint pour donner suite à une mutation ou mariage• Pour suivre son enfant handicapé admis dans une structure d'accueil• Pour cause de violence conjugale• Pour cause d'acte délictueux dans le cadre du contrat de travail.- Démission AVANT la période de référence,- CDD non renouvelé.

<p>✓ Salarié</p>	<p>Eligible à la prise en charge financière Région Grand Est pour la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de travail dont la durée est < 18 heures par semaine ou 78 heures par mois en moyenne durant les 6 mois précédents l'entrée en formation à l'exclusion des personnes travaillant dans le secteur sanitaire et sociale ou bénéficiaire d'un contrat de droit public. - Contrat de travail à durée déterminée expirant au plus tard dans les 7 jours suivant le début de formation. - Congé parental a pris fin avant le démarrage de la formation - Licenciement effectif avant l'entrée en formation - Rupture conventionnelle de CDI effective avant l'entrée en formation - Rupture anticipée d'un CDD effective avant l'entrée en formation - Vendeur à Domicile Indépendant et votre salaire moyen sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation qui s'élève mensuellement au maximum à une valeur définie - Autoentrepreneur et votre salaire moyen sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation s'élève mensuellement au maximum à une valeur définie <p>Dans tous ces cas, il est impératif d'être inscrit à pôle emploi.</p>
<p>✓ Salarié du secteur public ou privé</p>	<p>Eligible auprès de leur employeur au titre de la formation professionnelle continue et/ou de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)</p> <p>Financement du coût de la formation et/ou du salaire</p> <p>Eligible à la prise en charge financière Région Grand Est pour la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier de deux refus de prise en charge financière de la formation par l'employeur et/ou l'OPCA à la condition d'avoir fait une demande de report sur la première session. <p>Eligible au Compte Personnel de Formation (CPF)</p>

Il appartient au candidat de réaliser les démarches et de s'assurer que les potentiels financements sont toujours d'actualité.